



DESTINATION : INTIMIDATION

QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION ?

L'intimidation est une agression qui consiste à dominer une personne en suscitant la peur chez elle. Il y a un rapport de force, l'intention est de blesser, de dénigrer l'autre et les attaques sont répétitives et fréquentes. Elle peut prendre plusieurs formes dont des menaces, des agressions physiques, des insultes, une atteinte à la réputation, des rumeurs, l'exclusion de quelqu'un, etc.

QU'EST-CE QUE LA CYBERINTIMIDATION ?

La cyberintimidation se définit comme l'intimidation et vise les mêmes objectifs. Cependant, l'intermédiaire change. Pour intimider, les jeunes utilisent internet (courriel, clavardage, réseaux sociaux) ou le téléphone (messagerie texte). Il peut aussi s'agir de diffusion d'informations confidentielles, par exemple des photos et des vidéos. L'intimidateur peut agir de façon anonyme.

QUOI FAIRE SI MON ENFANT EST INTIMIDÉ ?

Il est nécessaire d'agir rapidement. Voici quelques suggestions :

- Écouter, soutenir et rassurer l'enfant (ce n'est pas de sa faute).
- L'encourager à dénoncer la personne intimidatrice ou le geste posé et l'accompagner dans cette démarche.
- L'inciter à rester en groupe et à éviter les endroits à risque.
- L'inviter à s'affirmer et à avoir confiance en lui.
- Contacter la direction.
- Consulter un professionnel au besoin (psychologue, psychoéducateur, éducateur spécialisé, travailleur social) ou des ressources communautaires.
- Cyberintimidation : S'informer, dire à l'enfant de ne pas répondre, surveiller ce qu'il fait sur internet (mettre l'ordinateur dans un endroit à vue), bloquer l'intimidateur et sauvegarder les éléments d'intimidation.



QUOI FAIRE SI MON ENFANT EST UN INTIMIDATEUR ?

- Écouter ce qu'il a à vous dire, le faire verbaliser sur les raisons qui l'ont amené à poser ce ou ces gestes.
 - Lui faire voir l'impact et les conséquences de ses comportements.
 - Lui faire comprendre que vous prenez la situation très au sérieux, que vous ne tolérez pas ces comportements. Lui donner une conséquence et lui rappeler que vous êtes là pour le soutenir.
 - Superviser ses activités.
 - L'aider à trouver des moyens pour gérer sa colère, pour développer le respect et la tolérance.
 - L'aider à trouver des solutions aux problèmes qu'il vit (autre que par la violence).
 - L'amener à réparer ses gestes auprès de la victime.
 - Rester en contact avec le milieu scolaire et consulter un professionnel au besoin.
- * Si votre enfant est **témoin d'intimidation**, il faut l'encourager à dénoncer la personne intimidatrice ou le geste posé à un adulte de confiance. Expliquer à votre enfant qu'il a un rôle important à jouer pour aider la victime d'intimidation.

RESSOURCES DISPONIBLES EN LIEN AVEC L'INTIMIDATION

LIGNES TÉLÉPHONIQUES ET SITES INTERNET qui offrent un soutien pour différentes problématiques vécues (services offerts par des intervenants professionnels, ils sont gratuits et accessibles en tout temps).

ENFANTS :

Tel-Jeunes : 1-800-263-2266 et www.teljeunes.com

Jeunesse J'écoute : 1-800-668-6868 et www.jeunessejecoute.ca

Gai Écoute : 1-888-505-1010 et www.gaiecoutte.org

Association québécoise de prévention du suicide : 1-866-APPELLE et <http://www.suicideactionmontreal.org/>

PARENTS :

Ligne parents : 1-800-361-5085 et www.ligneparents.com

Éducation coup de fil : <http://www.education-coup-de-fil.com/> et 514-525-2573

Fédération des comités de parents : <http://www.fcpq.qc.ca/>

ORGANISMES offrant des services aux familles

INSTITUT PACIFIQUE

514-598-1522 et www.institutpacifique.com.

L'Institut Pacifique est un organisme communautaire qui vise à prévenir la violence et l'apparition de problèmes psychosociaux chez les jeunes. Des services pour les parents sont aussi disponibles.

ACCUEIL PSYCHOSOCIAL DU CLSC MONTRÉAL-NORD

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX D'AHUNTSIC ET MONTRÉAL-NORD

514 384-2000 poste 7671 et <http://www.csssamn.ca/>

ÉCOLE

La direction de l'école peut être contactée en tout temps pour une situation d'intimidation. Si la direction ne donne pas suite à la situation, il est possible de communiquer avec la commission scolaire.

COMMISSIONS SCOLAIRES

LES PROTECTEURS DE L'ÉLÈVE DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

www.mels.gouv.qc.ca/parents/

Les parents peuvent contacter l'école en tout temps pour signaler une situation et avoir du soutien pour faire cesser l'intimidation.

Outils de référence par le ministère : <http://www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole/index.asp?page=outil>

SITES INTERNET avec des informations en lien avec l'intimidation.

<http://fondationjasminroy.com/>

www.moijagis.com

www.choix.org

<http://respecte-toi.ca/app/fr/>

<http://www.thedoorthatsnotlocked.ca/app/fr/parent>

SERVICES DE POLICE

Urgence 911

Poste de quartier 39 : 514-280-0139

Info crime : 514 393-1133 et www.infocrime.org

Agents sociocommunautaires : 514-280-0439

